



Permis de construire et plan de bornage non signé

Par **mfr31**, le **05/10/2010** à **22:31**

Bonjour,

Un permis de construire un ensemble de 5 maisons, sur le terrain voisin du mien, a été déposé et accepté.

Le dernier bornage de ce terrain a eu lieu en 2006 par un géomètre. J'avais refusé de le signer car il y faisait apparaître qu'un muret existant, construit par un précédent propriétaire de ma maison, était sur la propriété de mon voisin.

Celui-ci a vendu son terrain, et le promoteur en question l'a racheté, sans me contacter pour m'obliger à refaire un bornage ou autre.

Sur son dossier de permis de construire, le promoteur reprend ce plan de bornage non signé, sans préciser qu'il n' a pas été signé par nous.

Pour délimiter son terrain; li se base cependant sur le muret existant, et non pas sur la limite tracée par le géomètre.

Est-ce légal ?

Merci pour votre aide.